



FICHE D'INSCRIPTION SAUF ECOLE DU CHIOT

Club d'Education et d'Agility d'Amiens-Glisy

MAITRE

Nom : Prénom : Date de naissance

2^e conducteur s'il y a lieu (formule "DUO")*

Autorisation parentale pour les mineurs

Nom : Prénom : Date de naissance

ADRESSE COMPLETE :

CP : VILLE : TEL / PORTABLE :

MAIL : @
Ecrire le mail en majuscules

CHIEN : nom + affixe s'il y a lieu
.....
Race :
Né le ... / ... / ...
Sexe : ...

* Attention un seul conducteur par chien pendant les cours. Pas de changement de conducteur au cours d'une séance.

TARIFS : PAIEMENT PAR CB ACCEPTE

➤ COTISATION 1 ^{ère} année	150 €
➤ COTISATION DEUXIEME CHIEN	50 €
➤ Cotisation et renouvellement 2 ^{ème} maître (formule DUO).....	10 €
➤ RENOUELEMENT COTISATION	100€
➤ RENOUELEMENT SECOND CHIEN	50€

Cette cotisation est annuelle.
Elle ne peut être fractionnée ni concerner une durée inférieure. Elle couvre la période allant de la date d'adhésion au premier jour du mois qui suit la date anniversaire
(Exemple : une adhésion souscrite le 16 août 2025 s'achèvera le 1^{er} septembre 2026)

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné au secrétariat de l'association. En application des articles 34 et 35 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée et aux libertés ainsi qu'aux articles 32 à 35 du règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016. Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au Président. Voir le courrier de confidentialité en affichage au club.
Droit d'image : du fait de son inscription chaque membre donne à l'association un pouvoir tacite pour utiliser toute photographie ou image concernant sa participation à un événement dans le but de promouvoir les événements et / ou l'association.

Je soussigné, certifie que mon chien n'est pas, à ma connaissance, au jour où est signée cette fiche, atteint de maladie contagieuse et m'engage à ne pas le présenter si une maladie venait à se déclarer le jour d'un cours.
L'accès au Club des chiennes en chaleur n'est pas autorisé

La vaccination contre la RAGE vers 3 mois et la TOUX DU CHENIL sont obligatoires pour tous les chiens.
Je certifie sur l'honneur, n'avoir jamais été condamné pour sévices et/ou mauvais traitement à animaux.

Le montant des droits (droit d'entrée au club et cotisation) est dû dans son intégralité le jour de l'inscription.
Aucune demande de remboursement de tout ou partie de cette somme ne pourra être satisfaite, quel qu'en soit le motif.

J'ai pris connaissance des Statuts et du protocole d'utilisation du terrain du Club et je m'engage à les respecter.

Fait le / / 2025. Signature(s) du(des) conducteur(s)

à

Je soussigné, certifie être titulaire d'une assurance **Responsabilité Civile** dont la garantie couvre les dommages, morsures, accidents, dégradations, causés à un tiers par mon chien.

Compagnie :

Nom et adresse de l'Agent ou du Courtier :

N° d'assuré : Signature :

Partie réservée au Club

chien

2^e maître:

TOTAL :

NE SERONT ACCEPTEES EN COURS QUE LES PERSONNES AYANT RENDU UN DOSSIER COMPLET

- Cette fiche d'inscription (une par personne ou par duo et par chien) complétée, datée et signée
- Copie du récépissé de la déclaration en Mairie pour les chiens de 1^{ère} et 2^e catégorie
- Chèque global à l'ordre du **CLEA Amiens - Glisy**
- Présentation du passeport européen pour les vaccinations (**Vaccinations antirabique & toux du chenil à jour**)

date fin adhésion
01/...../2026